

# Info-Parents

Édition 2017 - 2018

Septembre 2017

Numéro 1

**BONNE RENTRÉE!**



Chers parents, nous vous souhaitons une très belle année scolaire sous le signe de la collaboration et du succès. L'année 2017 - 2018 débutera sous le thème « *S'unir pour RÉUSSIR!* ».

Vous recevrez un Info-Parents à tous les mois par courriel. Vous trouverez dans celui-ci de l'information importante qui vous sera utile tout au long de l'année. Encore une fois bonne année à tous!

## Horaire des secrétariats

**Jacques-Cartier:** de 7 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 30

**Saint-Denys-Garneau:** de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

## DATES À RETENIR

Mercredi le 6 septembre à Saint-Denys Garneau:

Rencontre de parents du 3<sup>e</sup> cycle (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année) à **19 h 30**

Rencontre de parents du secondaire à **18 h 15**

Jeudi le 7 septembre à Jacques-Cartier:

Rencontre de parents pour les élèves du 1<sup>er</sup> cycle (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année) à **19 h 30**

Rencontre de parents pour les élèves du 2<sup>e</sup> cycle (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année) à **18 h 30**

Mercredi le 20 septembre à Saint-Denys-Garneau:

Assemblée générale du conseil d'établissement à **19 h**

### Photo scolaire

École Jacques-Cartier

10 et 11 octobre

École Saint-Denys-Garneau

12 octobre

## Congé et journée pédagogique

Lundi le 4 septembre: Congé pour tous

Lundi le 18 septembre: Journée pédagogique — service de garde ouvert pour les enfants inscrits (voir la brochure rose remise en début d'année)

## TRANSPORT SCOLAIRE

Afin de bien connaître les règles d'utilisation reliées au transport scolaire, veuillez vous diriger sur notre site Web dans la section Transport scolaire à partir du lien suivant:

<http://cscapitale-ecole-jcartier-sdgarneau.ca/transport-scolaire/>

## INFORMATIONS IMPORTANTES AUX PARENTS

Afin de faciliter la rentrée des élèves, nous demandons aux parents de bien vouloir quitter la cour d'école dès le début de la surveillance à Jacques-Cartier soit à 7 h 50 le matin et à 12 h 45 l'après-midi.

Par souci de sécurité, lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant durant les heures de classes, vous devez **en tout temps** vous présenter au secrétariat. La secrétaire se chargera de faire le suivi.

**Notez que l'accès est interdit sur les étages lorsque les élèves sont en classe. Seul le personnel y est autorisé. Cette consigne est la même dans la majorité des écoles de la commission scolaire.**

Merci de votre collaboration.

## NOUVELLES RÈGLES DE VIE

L'an dernier, toute l'équipe-école a travaillé à la révision du code de conduite des élèves. Nous avons uniformisé les règles de la maternelle à 2<sup>e</sup> secondaire en ajustant les interventions avec l'âge et la situation traitée.

Afin de faciliter la mise en œuvre, il est important de bien lire la politique d'encadrement avec votre enfant que vous trouverez au début de l'agenda.

Nous vous remercions de votre collaboration.

## MÉDICATION À L'ÉCOLE

La loi n° 90 encadre maintenant l'administration et la distribution de médicaments dans les écoles.

- ⇒ Tout médicament pris à l'école doit être prescrit par un médecin. Le médicament doit être dans le contenant d'origine (avec la prescription collée) et identifié au nom de l'enfant.
- ⇒ En tout temps, vous devez signer une autorisation de distribution de médicaments.
- ⇒ L'enfant doit être capable de prendre lui-même sa médication sous supervision d'un adulte de l'école.
- ⇒ **Exceptionnellement**, un adulte peut donner un médicament à un élève, mais il doit d'abord avoir été formé par une personne du réseau de la santé soit l'infirmier de l'école.
- ⇒ Nous vous demandons de voir avec votre médecin la possibilité que les antibiotiques ou prescriptions ponctuelles puissent être donnés en deux doses (matin et soir) à la maison.

## UNE RENTRÉE SCOLAIRE SANS POUX!

### Comment les prévenir....et s'en débarrasser

- 1- En **examinant**, avec un peigne, la tête de vos enfants une fois par semaine (on peut en faire une routine du bain ou du dimanche).
- 2- En **surveillant** les lentes (les œufs de poux), surtout derrière les oreilles et près de la nuque. Ils s'accrochent à la racine des cheveux et sont de couleurs gris ou blancs.
- 3- Si vous trouvez des poux ou des lentes ; **avisez** l'école:

On doit être plus rapide que les poux et travailler en équipe avec les autres parents! Soyez assurés de la discrétion du personnel de l'école.

**Appliquez** un traitement contre les poux avant le retour des enfants à l'école et faites le ménage nécessaire.

- 4- Il est important de donner un **2<sup>e</sup> traitement** après 7 à 10 jours. Les lentes peuvent survivre après un traitement. Enlevez toutes les lentes le plus vite possible après le lavage des cheveux avec les ongles ou une pince à sourcils.
- 5- **En gardant les CHEVEUX ATTACHÉS et ne partageant pas les casquettes, tuques et chapeaux, on évite beaucoup les problèmes de poux...**

**Attention aux préjugés : Tout le monde peut en attraper...**

## DÉCLARATION DE CLIENTÈLE

Le **29 septembre** est la journée de déclaration de la clientèle au ministère. C'est à partir des présences recueillies lors de cette journée que nous confirmons au ministère le nombre d'élèves inscrits à l'école. Il est donc **très important** que votre enfant soit **présent** toute la journée. Si votre enfant est **absent le 29 septembre** (maladie, rendez-vous ou autre) vous devrez **venir à l'école** pour signer une lettre qui confirme son inscription et sa fréquentation scolaire à l'école institutionnelle Jacques-Cartier - Saint-Denys-Garneau. Nous vous remercions de votre collaboration.

\*\*\*Pour les usagers du **service de garde**, nous vous rappelons que pour avoir droit à la contribution réduite (**8,10\$/jour**) votre enfant doit être **INSCRIT et PRÉSENT** avant le 29 septembre au moins **trois jours/semaine**, et cela, pour **deux périodes** par jour.

## ASSURANCES RESPONSABILITÉS

L'école encourage les parents à se prévaloir d'une assurance-accident pour leurs enfants. Rappelons que l'école ne défraie pas les coûts du transport par ambulance des élèves ou des différents soins médicaux en cas d'accident (dentiste, plâtre etc.). Ces frais sont à la charge des parents. Votre compagnie d'assurance actuelle peut possiblement répondre à ce besoin. Veuillez vous en informer.

De plus, l'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Nous demandons aux élèves de ne pas apporter d'objets personnels (iPod, cellulaire, bijoux, jeux vidéo, etc.) sans l'autorisation du personnel.

## RÉCUPÉRATION

Les membres du comité environnement de l'école secondaire Saint-Denys-Garneau vous invitent à récupérer vos goupilles, attaches à pain, piles et cartouche d'encre. Vous n'avez qu'à accumuler les articles récupérables et les acheminer à l'école de votre enfant. Si ce dernier va à l'école Jacques-Cartier, il pourra remettre les articles récupérés au personnel enseignant. Tandis que les élèves fréquentant le pavillon Saint-Denys-Garneau, devront les déposer au secrétariat. Évidemment, lorsque vous enverrez le fruit de votre récupération, nous vous demandons que les mêmes articles soient regroupés ensemble. Par la suite, soyez assurés que tous les objets récupérés seront redirigés vers un organisme tel que Mira ou ils seront donnés à William Alain (paraplégique suite à un grave accident). Votre implication peut faire une différence...

## IMPLICATION DES PARENTS

Les parents de nos élèves sont les bienvenus à l'école. Si vous souhaitez vous impliquer, il est possible de le faire de toutes sortes de façons.

**Conseil d'établissement:** Instance politique où les décisions et orientations de l'école sont prises. L'élection des membres se fera lors de l'assemblée générale du 20 septembre à 19 h au gymnase de l'école Saint-Denys-Garneau.

**OPP:** Parents bénévoles impliqués dans l'organisation d'événements scolaires, de campagnes de financement et dans le soutien au personnel lors de grandes fêtes. Les gens doivent donner leur nom idéalement lors de l'assemblée générale du 20 septembre (voir plus haut) ou avant.

**Bénévoles:** Vous recevrez une feuille à compléter et à retourner à l'école pour nous informer de votre intérêt à vous impliquer lors d'activités, de sorties éducatives, à la bibliothèque, etc. Sachez que nous avons toujours besoin de gens à la bibliothèque pour aider et que nous accueillons très positivement les grands-parents aussi.

## SALON MON ÉCOLE, MON AVENIR (3<sup>E</sup> CYCLE)

Une autre édition du Salon « Mon école, mon avenir » est offerte aux futurs élèves **du secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes** pour découvrir les programmes de formation, les activités parascolaires, le dynamisme des milieux et les différents services offerts dans nos établissements.

Venez y découvrir les programmes de formation, rencontrer le personnel des écoles, discuter avec des élèves, assister à des conférences, trouver les réponses à vos questions, bref choisir l'école qui contribuera à bâtir l'avenir scolaire de nos élèves!

Service de garde offert de 9 h à 15 h pour les enfants de 3 à 6 ans.

**C'est un rendez-vous le 1<sup>er</sup> octobre prochain à l'école secondaire La Camaradière!**

